



**Bureau du 4 décembre 2023**

**Procès-verbal de la séance**

Début de la séance à 13h30

**Etaient présents :**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Représente</b>
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

Il est à noter que Monsieur Duché a rejoint la visio-conférence après la présentation des rapports et ne peut donc pas être comptabilisé dans le nombre de voix votantes.

Pour ce Bureau syndical le quorum est donc atteint par 7 personnes.

### **Eure Normandie Numérique :**

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent BS du 20 septembre 2023
- Titres-Restaurants – Evolution de la réglementation et du dispositif

**Le premier rapport** concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 20 septembre 2023.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Le deuxième rapport** concerne les Titres-Restaurants – Evolution de la réglementation et du dispositif

M. GRAVELLE indique qu'il est proposé aux membres du Bureau de faire évoluer le montant du ticket restaurant en passant à 11,52 € avec une participation du syndicat à hauteur de 60% soit 6,91 €.

Il ajoute qu'il est également proposé de laisser la possibilité du passage à la carte électronique aux agents.

M. HADIDA précise qu'aujourd'hui les commerçants ont de plus en plus de mal à accepter les tickets restaurants au format papier, le syndicat se réserve donc la possibilité de pouvoir passer à un autre support via le format numérique.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 11 décembre 2023.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité en date du 9 octobre 2023
- Contribution financière des membres
- Passage en M57 Budget principal
- Durée amortissement Budget principal M57
- Adhésion nouveaux membres à l'Agence du numérique
- Rapport annuel délégataire
- Avenant tarifaire n°5 d'ENTHD

- **Contribution financière des membres**

M. GRAVELLE commence sur la partie infrastructure avec l'aménagement numérique, la cotisation des membres que sont les EPCI et le Département est de 80 centimes d'euros par habitant.

Il a été évoqué le fait, avec le lancement de l'agence du numérique et des incertitudes liées notamment, de réévaluer le montant de la cotisation à compter de 2025.

Néanmoins M. GRAVELLE indique qu'avec le succès des adhésions des collectivités à l'Agence du Numérique et suite à des négociations de contrat puis à une dotation de l'Etat de près de 120 000 euros, il est envisagé de modifier la cotisation 2024.

M. HADIDA précise que deux scénarios sont à l'étude, le premier avec une cotisation de 0,50 €/hab pour l'aménagement et de 0,10 €/hab pour outils et services numériques et le second scénario évoqué par le président avec une cotisation de 0,40 €/hab pour aménagement et les 0,10 €/hab qui ne changent pas pour services et outils numériques.

Ces deux hypothèses feraient économiser environ 83 000 € au Département et aux EPCI (au cumulé) dans la première hypothèse et environ 130 000 € dans la seconde hypothèse.

M. JUBERT émet son avis en précisant que pour 2024 il préconise de choisir le premier scénario et pour 2025 le scénario 2.

M. BLOUIN indique que si aujourd'hui le syndicat a la capacité financière de baisser la cotisation à 0,40€/hab pourquoi attendre 2025 et ne pas l'appliquer dès 2024.

M. DUCHE veut s'assurer que si le syndicat passe sur le second scénario des 0,40€ directement, il ne fera pas marche arrière en 2025 pour de nouveau augmenter la cotisation.

M. HADIDA répond que les hypothèses budgétaires ont été étudiées avec Elodie et que tout a été sécurisé pour ne pas avoir à revenir sur la cotisation en 2025.

M. GRAVELLE penche plus pour le premier scénario avec l'effet bonne nouvelle encore pour 2025.

M. DUCHE ajoute qu'avec les contentieux en cours, il est préférable de jouer la prudence et d'y aller progressivement.

Les membres du Bureau valident donc le premier scénario.

- **Adhésion des nouveaux membres à l'Agence du numérique**

M. HADIDA indique aux membres du Bureau que le lancement de l'Agence du numérique est un réel succès puisqu'aujourd'hui, il y a 272 adhésions de commune / syndicat, 108 communes / syndicats sont en cours d'adhésion (qui sont en cours de passage en conseil municipal ou comité syndical) et 31 sont en cours de prospection, c'est-à-dire toujours en phase de réflexion dont 11 de ces collectivités sont utilisatrices d'@ct'Eure.

Toutes les collectivités utilisatrices d'@ct'Eure, ont été contactées, la continuité de services est donc assurée.

M. HADIDA précise également que sur les 272 adhésions, il y a 70 collectivités qui n'étaient pas utilisatrices de la plate-forme @ct'Eure, celles-ci ont vu un intérêt fort de passer à l'Agence du numérique alors même que le premier service que nous proposons était réalisé par d'autres solutions internes. Ce qui montre bien le réel besoin des communes pour le pack E-administration et nos offres de service.

M. HADIDA ajoute qu'il va falloir sécuriser les équipes qui gèrent le tiers de télétransmission. Le recrutement d'un deuxième Chef de projet E-administration a été adopté lors du dernier comité syndical, à ce jour, un seul candidat a répondu à l'offre de recrutement, il s'agit d'un agent du Département.

Les discussions sont en cours avec le Département pour convenir des conditions de départ de cet agent, côté syndicat, comme indiqué, il convient d'assurer très rapidement la sécurisation du tiers de télétransmission avec plus de 300 utilisateurs à venir.

M. HADIDA souhaite également revenir sur une offre de service de l'Agence qui est en train d'être totalement revue, il s'agit de la vidéo protection. Cette offre est présente dans le catalogue de service du délégataire, néanmoins, après plusieurs mauvais retours des communes et face à une forte attente, il a été décidé d'étudier une autre offre de service.

Au lieu d'acheter 100% des équipements au délégataire, il est à l'étude de pouvoir proposer une autre offre qui serait financée par le syndicat sur la partie connexions, serveur et stockage des images. Resterait à la charge des communes l'achat des caméras ainsi que les flux de connexions. Ce qui permettra des offres bien plus accessibles aux mairies.

M. HADIDA fait un point sur les contentieux en cours, il indique qu'il y a trois procès au tribunal administratif avec ENTHD :

- Contestation d'un titre de recette refacturation droit d'usage ENEDIS de 78 000 €
- Contestation compensation comptable titre ENEDIS de 78 000 €
- Demande de versement de surcoûts non imputable au délégataire 18,7 M€

Avec l'approche des fins de contrat, on a plusieurs risques d'aller également devant le Tribunal, à commencer par Orange. Son sous-traitant Eiffage arrête les travaux que ce soit dans l'Eure et toute la France, il abandonne le déploiement et laisse 1 600 prises inachevées. L'intensité juridique va augmenter avec ce constructeur.

Fin de contrat également avec SOBECA avec plus d'une centaine de prises restantes et des différends concernant la révision des prix et la réclamation d'une indemnité.

Avec ENTHD, le point de conflit reste sur le droit d'usage des poteaux ENEDIS. ENN part du principe que pour la construction ça revient au délégataire et ENTHD semble dire que c'est du ressort de l'exploitation et donc du délégant. Il y a 1,5 M€ qui sont en jeu donc un risque encore de contentieux.

Enfin, un titre impayé de 400 000 € avec Eurek@, on a demandé une saisie des comptes mais comme il s'agissait d'une société adhoc, nous ne sommes pas certains de pouvoir récupérer cette somme.

M. HADIDA passe à la partie déploiement, il indique qu'aujourd'hui on a réceptionné 248 627 prises sur les 263 365 prévues à la base, il en reste donc 14 738 à réaliser. D'ici la fin d'année il restera entre 8 à 10 000 prises à construire.

Sur la partie commerciale, il y a 124 148 abonnés.

M. JUBERT souhaite savoir où sont localisées les 8 à 10 000 prises restantes, s'il y a une concentration ou si elles sont réparties dans le département.

M. HADIDA répond qu'effectivement il y a une concentration sur les zones qui ont bénéficié de la montée en débit et qui ont été réalisées par SOBECA qui, tout comme ENTHD, refuse de les réaliser en FTTH.

M. BOYARD précise qu'une grosse partie du travail va être de suivre et de s'assurer qu'ENTHD suit ses engagements de complétude. Il rappelle qu'une fois l'adduction des immeubles réalisée par ENN, c'est ENTHD qui s'occupe des raccordements à l'intérieur des bâtiments et on constate malheureusement qu'ils ne sont pas très réactifs à ce jour.

M. PROVOST souhaite avoir des informations sur les prises isolées ou celles qui ont été oubliées par EPCI.

M. HADIDA répond que ce point pourra être fait en fin d'année et communiqué en début d'année 2024.

L'ordre du jour est terminé.

Mme BRIGAND termine la séance en indiquant que la semaine dernière a eu lieu l'élection du collège des communes pour les représenter au sein des instances du syndicat, 14 nouveaux délégués vont donc intégrer le syndicat.

M. HADIDA indique aux membres du Bureau que les procès-verbaux des élections vont leur être envoyés et se félicite du taux de participation de 49 %.

M. GRAVELLE demande s'il y a d'autres prises de parole, il n'y en a pas.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 14h05.

Fait à Évreux, le 4 décembre 2023

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



Date publication : 26/09/2023